



WM PRESTA VITRY  
M. MAXIME MAINGUET  
1 RUE DU HULOT  
51340 VAL DE VIERE

Paris, le 10 août 2021

**OBJET :** Certification des entreprises soumises à la détention de l'agrément pour la distribution, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Monsieur,

Suite à l'étude de votre dossier, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'un **avis favorable** pour l'obtention d'un agrément provisoire a été émis le 10 août 2021 par le Responsable de Certification d'OCACIA pour l'entreprise WM PRESTA VITRY (application en prestation de service hors traitement de semence).

Vous devez dès à présent envoyer une copie de ce courrier à la DRAAF de votre région, pour l'obtention de votre agrément provisoire. Si cela n'a pas été fait auparavant, vous devez joindre également à votre envoi l'imprimé CERFA 14581 complété, la copie du contrat d'engagement, de votre (vos) certificat(s) individuel(s), ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Fabien ZEDDE**

Directeur d'OCACIA